

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 48

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 Mai 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS

OBJET

CPER 2015-2020. Convention de partenariat pour le financement des études et travaux du pôle d'échanges de Gardanne.

**Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction des Transports
0413310214**

PRESENTATION

La gare de Gardanne dispose d'une attractivité importante : sa fréquentation annuelle s'élève à plus de 516 000 montées et descentes annuelles, soit 1900 par jour. L'offre actuelle s'élève à 65 TER par jour.

Cette gare est située sur l'axe ferroviaire Marseille-Gardanne-Aix en cours de modernisation. A l'issue des travaux prévue pour 2021, l'offre TER sera portée à 102 TER par jour, avec une augmentation de la fréquentation en gare estimée à 4500 montées et descentes par jour.

Afin de conforter ce rôle de pôle d'échanges structurant à l'échelle du territoire, la Métropole Aix- Marseille-Provence a étudié les conditions d'aménagement d'un pôle d'échanges intégré permettant l'extension du parking et de la gare routière. La Région a concomitamment mené une étude spécifique de réaménagement du bâtiment voyageurs.

PROJET DE REAMENAGEMENT DU POLE D'ECHANGES DE GARDANNE

Les travaux de réaménagement du pôle de Gardanne sont inscrits au Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020.

Ils seront réalisés sous deux maîtrises d'ouvrage distinctes :

- Maîtrise d'ouvrage SNCF : livraison de la coque billetterie routière et réfection des espaces d'attente et sanitaires du bâtiment voyageurs.
Le coût de l'opération sous MOA SNCF est de 70 517 € HT.

Le Département n'est pas sollicité financièrement sur cette partie de l'opération.

- Maîtrise d'ouvrage métropolitaine :

Périmètre intermodal : réaménagement et extension de la gare routière (nombre de quais porté de 6 à 8 quais) ; réalisation d'un parking en aérien à trois niveaux d'une capacité totale de 347 places contre 120 places actuellement ; mise en place d'un dispositif de contrôle d'accès au parking ; création d'une dépose minute ; réalisation d'emplacements taxis et d'un espace de stationnement sécurisé pour les vélos (30 places) ; création d'une piste cyclable depuis le Bd Carnot jusqu'au premier local ; réalisation de locaux techniques dans le parking (60m² par niveau) intégrant une salle pour les chauffeurs de bus ; aménagements pour faciliter les entrées/sorties de voitures au parking depuis l'avenue Lieutaud.

Périmètre ferroviaire : à l'intérieur du bâtiment voyageurs, sont prévus l'aménagement d'une billetterie pour la gare routière d'une surface de 27 m², et l'installation d'un panneau d'information voyageurs pour les services routiers. Il est également prévu l'aménagement du parvis.

Le calendrier de l'opération vise un démarrage des travaux fin 2017 pour une mise en service du pôle d'échanges début 2019. A noter que ces travaux seront concomitants à ceux relatifs à la modernisation de la ligne ferroviaires Aix Marseille pour lesquels une fermeture de la ligne est prévue entre Gardanne et Aix. Cette fermeture sera échelonnée sur des périodes de 2 à 4 mois entre 2018 et 2021. La mise en service effective de la ligne est prévue en octobre 2021.

Le coût de l'opération sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole est estimé à 11,560 M€HT.

La clé de financement envisagée est la suivante :

- Etat :	2 392 000 € soit 20,69 %
- Région PACA :	1 414 200 € soit 12,24%
- Département :	2 312 000 € soit 20%
- Métropole Aix-Marseille Provence :	2 312 000 € soit 20 %
- FEDER :	3 129 800 € soit 27,07%

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, et sur proposition de M. le Délégué à l'Aménagement du Territoire hors Marseille et à la Mobilité, je vous serais obligée de bien vouloir :

- accorder à la Métropole Aix-Marseille-Provence une subvention de 2 312 000 € ;
- m'autoriser à signer la convention de partenariat pour le financement des études et travaux du pôle d'échanges de Gardanne, dont le projet est annexé au présent rapport ;
- approuver le montant des affectations comme indiqué en annexe 2 du rapport.

Cette dépense sera engagée sur le chapitre 204 du budget départemental.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL